

**Réf. DI – AM – APE – 2021-2022/029 – Adaptation de la stratégie d'accueil des élèves en secondaire suite au Comité de concertation du 3 décembre 2021 - DS**

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,  
Chers élèves,

Suite au Comité de concertation (CODECO) du vendredi 3 décembre 2021, de nouvelles mesures ont été adoptées pour limiter la propagation du virus. Pour le secondaire, elles ont été reprises par la Circulaire 8377 du 03-12-2021 : *Covid-19 - Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire après le Comité de concertation (CODECO) du 3 décembre 2021 - Enseignement secondaire (annexe 1)*.

En conséquence, pour la période allant du 8 au 24 décembre 2021, il a été décidé ce qui suit pour l'enseignement secondaire :

- Enseignement hybride sur base d'un taux de présence de 50% des élèves ;
- Interdiction des sorties scolaires d'une journée ;
- Installation la plus rapide possible de détecteurs de CO2 dans les locaux visés par la circulaire 8360 (*ouverture des fenêtres à partir de 900 ppm et sortie du local, le temps de renouveler l'air, au-delà de 1.200 ppm*) ;
- Invitation des parents à réaliser une fois par semaine un autotest sur leurs enfants ;
- Fermeture de classe à partir de deux cas sur une durée de 7 jours (*l'ONE communiquera rapidement une actualisation des protocoles*).

L'hybridation des apprentissages est donc prévue de façon temporaire jusqu'au vendredi 24 décembre à midi.

Les modalités de mise en œuvre de l'hybridation sont laissées à l'appréciation des équipes éducatives.

Des exceptions sont toutefois permises pour l'organisation d'activités pédagogiques destinées à rattraper des retards dans les apprentissages.

Pour la reprise de janvier, une nouvelle circulaire d'organisation devrait parvenir aux établissements afin de définir les futures modalités d'accueil des élèves à ce moment.

**Concrètement, comment cela se traduit-il dans notre établissement ?**

**Pour l'ensemble des élèves du degré supérieur (4<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> année),** le nombre d'élèves présents simultanément dans l'établissement est limité à 50% de la population habituelle.

Pour répondre à cette disposition, l'équipe pédagogique a opté pour un scénario identique à celui mis en place l'an dernier ; ce dernier ayant le mérite de garantir au maximum le maintien d'un certain rythme scolaire, de favoriser le contact des élèves en présentiel avec l'école et de réduire les freins liés à la fracture numérique.

Pour rappel, chaque classe est divisée en demi-groupe dont l'horaire alternera entre un enseignement en présentiel et un autre, en distanciel. Ce qui nous offre la facilité de conserver les horaires en l'état.

Les élèves des groupes A se présenteront les lundi, mercredi et vendredi.

Les élèves des groupes B se présenteront les mardi et jeudi.

**La semaine suivante, les jours de présence s'inverseront** comme vous pouvez le comprendre à la lecture du calendrier repris en infra.

SEMAINE	GROUPE A		GROUPE B	
	LUNDI MERCREDI VENDREDI	MARDI JEUDI	LUNDI MERCREDI VENDREDI	MARDI JEUDI
Semaine du 6 décembre au 10 décembre	À l'école	À domicile	À domicile	À l'école
Semaine du 13 décembre au 17 décembre	À domicile	À l'école	À l'école	À domicile
Semaine du 20 décembre au 24 décembre	À l'école	À domicile	À domicile	À l'école

La composition des groupes est reprise en **annexe 2**.

Elle se fonde sur les grilles d'options et les éventuels regroupements y afférents. Sauf motifs impérieux dûment justifiés, **nous n'accepterons aucun changement**.

Nous vous indiquons également quelques autres éléments :

- Les recommandations transmises dans l'avis aux parents **024P – COVID 19 – quelques rappels essentiels demeurent d'application**, notamment en ce qui concerne le fait que :
  - Un enfant malade, ou présentant des symptômes évoquant le COVID-19 ne peut pas venir à l'école ;
  - Il y a obligation d'avertir l'établissement d'une mise en quarantaine ou d'un testing positif via l'adresse : [contact@acrommelynck.net](mailto:contact@acrommelynck.net). En effet, les centres de tracing ayant accumulé un tel retard dans le suivi des signalements, c'est encore la voie la plus rapide pour éviter d'éventuelles nouvelles contaminations au sein de l'école.
- Les cours d'éducation physique s'organisent normalement dans le respect des protocoles fixés par les autorités compétentes ;
- Les horaires et la composition des groupes seront communiqués dès ce lundi **via nos différents canaux de communication (site Web, Facebook, adresse mail des élèves, etc.)**. Ils pourront éventuellement encore être adaptés selon les besoins ;
- Durant les récréations, les élèves restent autant que possible avec les membres de leur groupe classe ;
- Les élèves portent le masque dans tous les contacts. **À l'extérieur**, ils peuvent ôter leurs masques à condition de respecter les gestes barrière et les règles de distanciation physique ;
- Les élèves sont invités à prévoir au moins deux masques de rechange et à le porter en veillant à couvrir complètement leur nez et leur bouche. Les habituels récalcitrants seront une dernière fois rappelés à l'ordre avant sanction ;

- L'usage du lavage des mains ou, à défaut, du gel hydroalcoolique s'impose chaque fois que cela s'avère nécessaire (*avant d'entrer en classe, après passage aux toilettes, lorsque l'on se mouche, etc.*) ;
- Des détecteurs de CO2 ont déjà été installés dans les principaux locaux où le croisement des élèves est le plus à risque (salle d'études, restaurant, vestiaires, etc.). Une livraison devrait nous parvenir dans les 10 jours afin de nous permettre d'équiper l'ensemble des classes de ce matériel. L'aération régulière des locaux demeurant essentielle et pouvant être permanente, il convient aux élèves de s'habiller en conséquence (*pull, etc.*) ;
- Le restaurant scolaire demeure accessible et les repas s'y organiseront normalement dans le respect des protocoles fixés par l'autorité pour sa fréquentation. Des détecteurs de CO2 y ont d'ores et déjà été placés.
- Les jours où les élèves ne suivent pas les cours à l'école, ils effectueront les tâches pédagogiques données par les enseignants. Nous insistons à nouveau sur l'importance de **se connecter régulièrement** à l'adresse électronique individuelle mise à disposition de l'élève par l'école ([prenom.nom@acrommelynck.eu](mailto:prenom.nom@acrommelynck.eu))... Ce sera le canal de transmission officiel et ses contenus auront la même valeur juridique que s'ils avaient été diffusés via le journal de classe traditionnel. En cas de souci, un message peut être envoyé à notre coordinateur pédagogique, M. LACASSE ([geoffrey.lacasse@acrommelynck.net](mailto:geoffrey.lacasse@acrommelynck.net) ou [geoffrey.lacasse@acrommelynck.com](mailto:geoffrey.lacasse@acrommelynck.com)) qui ne manquera pas d'y réagir dans les meilleurs délais ;
- Pour tout enseignement à distance via nos plateformes numériques, la **charte de l'enseignement à distance pour l'Athénée Royal « CROMMELYNCK »** s'applique de plein droit. Vous la retrouvez en **annexe 3** du présent document ;
- Les parents qui ne l'ont pas encore fait sont invités à activer leur licence sur la plateforme **Accès-Cible** ;
- Les canaux de communication officiels pour l'école sont :
  - Le site web de l'établissement : [www.acrommelynck.be](http://www.acrommelynck.be) ;
  - Notre compte **Facebook**, uniquement pour ce qui est d'attirer l'attention vers une communication importante publiée sur notre site web ;
  - Les SMS émis par l'établissement ;
  - **Microsoft Office 365** ;
  - Accès-Cible ;
  - Les adresses mail professionnelles des élèves (*dont l'extension sous Office 365 est en .EU*) ;
  - Les adresses mail professionnelles des enseignants (*dont l'extension sous Office 365 est en .COM et sous Google, en .NET*). Liste est reprise en **annexe 4**.

**Tout autre réseau de communication (Facebook, Messenger, WhatsApp, Instagram, etc.) est à proscrire** parce qu'il ne rencontre pas toujours le minimum de garantie en termes de respect du Règlement Général de la Protection des Données.

- Afin de garantir à chacun le droit à la déconnexion numérique, l'on s'interdira, sauf urgence avérée, tout envoi de courriels et de messages en soirée, durant les week-ends et les jours fériés.
- Si des élèves ne disposent pas du matériel informatique ou de connexion nécessaire pour un travail efficace à domicile, nous invitons les parents à nous contacter (*toujours via l'adresse de*

*notre coordinateur pédagogique*). Dans l'attente éventuelle d'obtention de moyens matériels pour les aider, ils pourront exceptionnellement être accueillis à l'école afin d'y réaliser leurs travaux.

- À noter que le soutien aux intégrations et les Ateliers de la réussite (*essentiels au soutien des élèves en difficultés*) sont maintenus aux horaires habituels pour les élèves présents dans l'école ;
- Pour l'arrivée à l'école et la sortie à la fin des cours, il est rappelé que les directives fédérales et régionales s'appliquent de plein droit sur l'espace public, de même que pour les transports en commun. Il est vivement conseillé aux élèves de ne pas se regrouper, notamment avec des élèves d'autres classes ou d'autres écoles et de regagner leur domicile par le chemin le plus direct ;
- Pour rappel, comme indiqué dans les éphémérides qui vous ont transmis, **les cours sont suspendus les journées des 23 et 24 décembre 2021** dans le cadre de la mise en œuvre du plan de pilotage propre à notre établissement.

Je vous remercie pour l'intérêt porté à l'ensemble de ces consignes et l'énergie positive que vous mettrez dans leur respect et leur mise en œuvre.

Comme précédemment, je terminerai par une pensée pour ceux qui, tous secteurs confondus, portent à nouveau, sur leurs épaules, le poids grandissant de cette crise sanitaire et de ses conséquences.

Restons confiants en l'avenir, solidaires et prudents tout en prenant soin de nous et de ceux qui nous sont chers !

Mon équipe et moi-même demeurons à votre disposition.

Le Préfet des études,



A. MELLOULI